

LETTRE D'INFORMATION PAROISSIALE

Au sommaire : le mot des curés / les finances paroissiales

Le mot des curés

Chers amis de la paroisse Saint-Thomas de Rochebrune,

Avec la rentrée scolaire et pastorale, nous sommes heureux de vous proposer la **Lettre d'information** de la paroisse, qui vous est donnée en même temps que l'appel à la **contribution paroissiale**. Comme chaque année, nous vous rappelons que votre contribution matérielle (qui est défiscalisée, comme l'est au niveau diocésain le Denier de l'Église) est essentielle à la vie de la paroisse pour équilibrer recettes et dépenses : les tableaux et graphes ci-dessous détaillent les chiffres du fonctionnement de la paroisse.

Nous constatons que les comptes de la paroisse sont sains ; nous le devons bien sûr à la générosité de chacun, mais aussi en particulier à la gestion rigoureuse et compétente de **Jean-Claude Teppoz**, qui a été économe paroissial entre 2016 et 2023. Ces sept années n'ont pas manqué de défis, qu'il a relevés avec courage et une grande disponibilité ; qu'il en soit vivement remercié.

Depuis l'été, nous avons la joie de bénéficier de l'expertise de **Marie-Cécile Marillat**, qui a généreusement accepté d'assurer cette mission ; sa compétence dans le domaine comptable sera précieuse. Elle n'est heureusement pas seule pour assurer la gestion financière de la paroisse : autour d'elle se réunit le **Conseil Paroissial des affaires économiques** (CPAE), formé de quatre paroissiens avec les prêtres. Le Conseil effectue un travail discret et nécessaire : ainsi la paroisse, avec les moyens matériels suffisants, peut assurer sa mission spirituelle de transmission de la foi, d'annonce de l'Évangile, de charité et de célébration des Sacrements.

L'un des aspects les plus pressants actuellement est celui de nos **bâtiments** qui sont des ERP (*Établissements recevant du public*) : la loi se fait de plus en plus exigeante quant à la mise aux normes pour l'accueil des personnes « à mobilité réduite » (PMR). Des travaux ont déjà été mis en œuvre, par exemple avec l'ascenseur de l'église de Moirans, ou encore au centre paroissial de Voreppe ; les coûts sont déjà importants et augmenteront encore.

Pour ces raisons, il nous faudra prendre des **décisions à long terme sur l'ensemble des bâtiments** paroissiaux et sur leur utilisation. Ce seront sans doute des choix difficiles mais nécessaires, que notre ancien évêque Mgr de Kerimel nous avait déjà incité à faire pour que chaque paroisse puisse annoncer l'Évangile sereinement avec des moyens adaptés. La communauté paroissiale sera bien sûr mise à contribution pour les décisions à venir.

Bonne année pastorale à tous !

Avec nos remerciements et ceux du Conseil,

Vos curés : Père Bertrand Cardinne et Père Robert Lokiatolo-Muntu

Le Conseil paroissial des affaires économiques étudie les comptes, assiste et donne un avis à l'équipe paroissiale, en particulier sur les engagements de dépenses d'investissement.

Il remercie **Jean-Claude TEPOZ** pour ses sept années de service comme économe paroissial et pour tous les projets qu'il a menés à bien.

Membres du CPAE :

- Marie-Cécile MARILLAT, économe paroissiale,
- Josette PICOT,
- Jean FIGAROL,
- Vincent BUREAU,
- Bertrand GALLET,
- Père Bertrand CARDINNE, curé de la paroisse.

Les finances paroissiales : résultats 2022

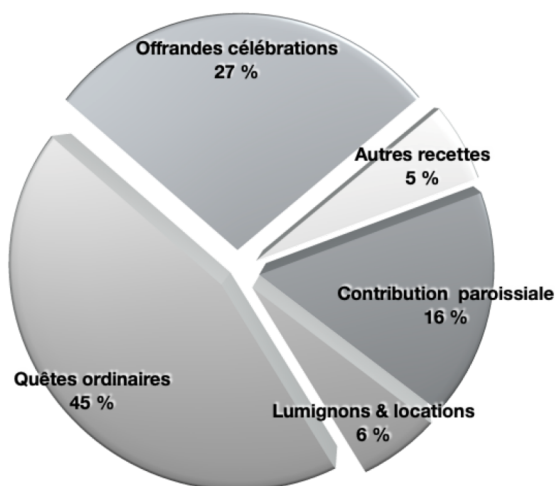
Recettes

Contribution paroissiale	13 770 €
Vente de lumignons, mise à disposition des bâtiments	5 130 €
Quêtes ordinaires : messes, mariages, baptêmes, funérailles	38 019 €
Casuels : mariages, baptême et funérailles	23 055 €
Autres recettes, dons, catéchèse, autres produits	4 442 €
Total recettes	84 416 €

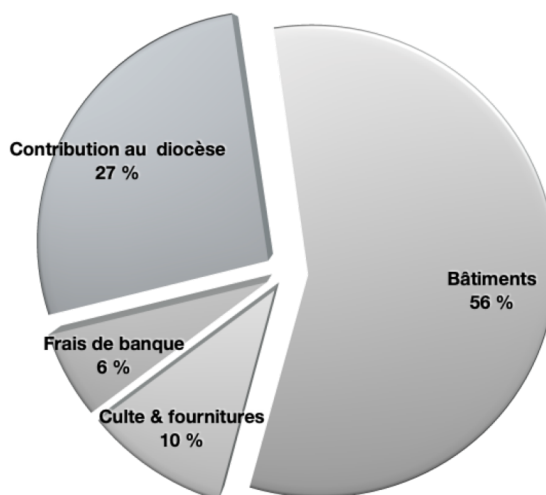
Dépenses

Bâtiments (eau, électricité, chauffages, impôts, assurances, réparations)	39 052 €
Culte, fournitures, abonnements, téléphone, affranchissement	7 188 €
Banque (frais, remboursements)	4 365 €
Contribution de solidarité versée au diocèse	18 662 €
Total dépenses	69 267 €

Répartition des recettes



Répartition des Dépenses



Soit un résultat 2022 positif de 15 149 €.

Ce résultat est cependant, à relativiser pour les raisons suivantes.

- Tout d'abord, il fait suite à un déficit de 17 224 € en 2021, lié notamment aux **travaux importants** sur l'église de Moirans et au remboursement des avances de trésorerie accordées par le diocèse.
- Ensuite, l'année 2022 a été marquée (heureusement !) par l'absence de travaux lourds et des frais d'entretien et de réparation limités.
- Enfin, malgré les hausses tarifaires, les **dépenses de fluides** (eau, chauffage et électricité) ont pu être relativement maîtrisées grâce à une météorologie favorable et une consommation d'énergie modérée.

L'année 2023 n'étant pas achevée, l'incertitude prédomine quant aux dépenses.

- Les **charges d'électricité et de chauffage** subissent une nouvelle hausse.
- Les frais d'assurance augmentent de presque 5%.
- Aussi, le vol de la table de mixage de l'église de Moirans a nécessité une coûteuse refonte de la sonorisation de l'église et le remplacement de l'ampli.

Perspectives 2024 : des travaux de mise aux normes (cf. Le mot des curés) et des prestations d'entretien sont à prévoir, comme le nettoyage des églises de La Buisse, Pommiers et Vourey dont la réalisation en hauteur serait impossible pour les paroissiens (dépoussiérage des corniches, des appuis de fenêtres vitraux obliques, des tableaux...). Surtout, une réflexion sera engagée sur le devenir des bâtiments de Moirans avec de potentiels travaux lourds à la clé.